

Arrêté du maire

N° 2026-A-663

Objet : Composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le maire de la commune,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et D.2211-1;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.132-4, L.132-5, D.132-7 à D.132-9 ;

VU la loi 2007-297 du 5 mars 1997 relative à la prévention de la délinquance ;

VU le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département ;

VU la circulaire NOR INTK0800169C du 13 octobre 2008 relative aux conseils locaux et aux conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

VU le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012 présenté le 9 octobre 2009 par le premier ministre ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2010 portant création du Conseil Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune de Pontault-Combault ;

VU le Plan National de Prévention de la Radicalisation du 23 février 2018,

VU la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

VU la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2026-2030,

VU la Stratégie Départementale de Prévention de la Délinquance de Seine-et-Marne 2026-2029,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2025 autorisant la signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) de la commune de Pontault-Combault pour la période 2025-2028 ;

CONSIDERANT qu'il revient au maire de fixer la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de désigner les membres du CLSPD réunis en assemblée plénière et formation restreinte ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°2022-A-327 du 27 juin 2022 relatif à la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est abrogé.

Article 2 : La composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la commune de Pontault-Combault en assemblée plénière est la suivante :

Les membres de droit :

- Le Maire de Pontault-Combault et Président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Le Préfet de Seine-et-Marne
- Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Melun

Les élus:

- Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant
- La Députée de la 9^{ème} circonscription de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne ou son représentant
- L'adjointe au Maire, chargée de la prévention, de la jeunesse et de la parentalité,
- L'adjointe au Maire, chargée des solidarités et de l'égalité,
- L'adjointe au Maire chargée de la réussite éducative,
- L'adjointe au Maire chargée de la démocratie participative et de la citoyenneté
- Le conseiller municipal délégué aux initiatives pour la jeunesse

Les représentants des Services de l'Etat :

- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
- Le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de Seine-et-Marne
- Le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription de Police Nationale de Noisiel
- Le Chef du groupement Ouest SDIS de Seine-et-Marne
- Le Capitaine du Centre de secours et d'incendie de Pontault-Combault
- La Directrice Académique des services de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
- Le Directeur de la CAF de Seine-et-Marne
- Le Directeur du Service Territorial Educatif Centre en milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Seine-et-Marne
- La Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine-et-Marne

Les représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :

- La Directrice de la Maison des Solidarités de Roissy-en-Brie, Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- La Cheffe de service social, Maison des Solidarités de Roissy-en-Brie, Conseil départemental de Seine-et-Marne
- La Directrice de la Mission Locale et Groupement de Créateurs de Paris Vallée de la Marne
- Le Directeur de la Mission Locale du Plateau de la Brie
- Le Directeur Général de l'association Espoir-Cfdj Provins
- L'Intervenant social au commissariat de Pontault-Combault - Association Espoir-Cfdj Melun
- La Directrice Générale de Solidarité Femmes – Le Relais 77
- La Directrice de l'Association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (ACJUSE)
- La Directrice de l'Association d'Aide aux Victimes et Mesures Judiciaires (AVIMEJ)
- Le Directeur Pôle SAESF SERP SIE – ADSEA 77
- La Directrice SAEMO77 - ADSEA 77
- Le Chef de service SAEMO77 - ADSEA 77
- Le Directeur de l'Association la Brèche
- La Cheffe de service Prévention spécialisée le Fil – Association la Brèche
- La Directrice immobilière, SEQENS
- Le Manager de proximité, SEQENS
- Le Responsable d'agence Nord de Trois Moulins Habitat
- Le Responsable d'antenne de Trois Moulins Habitat
- Le Responsable d'antenne, Batigère
- Le Dirigeant de proximité SUGE, SNCF
- Le Directeur Transdev CEAT
- Le Directeur de KEOLIS
- Le Directeur d'exploitation KEOLIS
- Le Directeur de Carrefour de Pontault-Combault
- Le Directeur de la sécurité de Carrefour de Pontault-Combault
- Le Directeur de la galerie marchande Klepierre – Carrefour Pontault-Combault

- Le Directeur Général de l'association des centres sociaux culturels de Pontault-Combault
- Le Directeur MJC Boris Vian - MTP Pontault-Combault

Les personnalités qualifiées

JUSTICE :

- Le Président du Tribunal Judiciaire de Melun
- La Greffière coordinatrice de la Maison de Justice et du Droit de Pontault-Combault - Paris Vallée de la Marne

EDUCATION NATIONALE :

- L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Pontault-Combault
- Le représentant du 1^{er} degré ERDC de l'Education Nationale de la circonscription de Pontault-Combault
- La Principale du collège Condorcet
- Le Principal du collège Jean-Moulin
- La Principale du collège Monthéty
- Le Proviseur du lycée Camille Claudel

La communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne :

- La Directrice des Solidarités Intercommunales de Paris Vallée de la Marne
- Le Directeur des Passerelles, communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne

Les services municipaux de la commune de Pontault-Combault :

- La Directrice de cabinet du Maire de Pontault-Combault
- Le Directeur Général des Services de Pontault-Combault
- Le Directeur Général Adjoint des Services de Pontault-Combault
- La Directrice de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Education et des Familles à Pontault-Combault
- Le Directeur des Solidarités et du centre communal d'action sociale à Pontault-Combault
- La Chargée de Mission à la Direction générale
- La Directrice Prévention et Sécurité à Pontault-Combault
- Le Responsable de la Police Municipale à Pontault-Combault
- La Cheffe de service Médiation/Prévention
- Le Coordonnateur du CLSPD à Pontault-Combault
- Les médiateurs sociaux
- Les travailleurs sociaux PAEJ

Article 3 : La composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la commune de Pontault-Combault en formation restreinte est la suivante :

- Le Maire de Pontault-Combault, président du CLSPD
- Le Préfet de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy ou son représentant
- Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Melun ou son représentant
- Le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne ou son représentant
- La Directrice Académique des services de l'Education Nationale de Seine-et-Marne ou son représentant
- Le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription de Police Nationale de Noisiel
- L'adjointe au Maire en charge de la prévention, de la jeunesse et de la parentalité de Pontault-Combault
- L'adjointe au Maire en charge de la réussite éducative de Pontault-Combault
- La Directrice de Cabinet du Maire de Pontault-Combault
- Le Directeur Général des Services de Pontault-Combault

- La Directrice Prévention et Sécurité de Pontault-Combault
- La Cheffe de service Médiation/Prévention
- Le Coordonnateur du CLSPD de Pontault-Combault

Article 4 : Le Conseil plénier et le Conseil restreint pourront être ponctuellement élargis à toute personne dont le témoignage sera de nature à éclairer ou compléter la connaissance des sujets abordés et/ou faciliter la prise de décision.

Article 5 : Le Directeur Général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

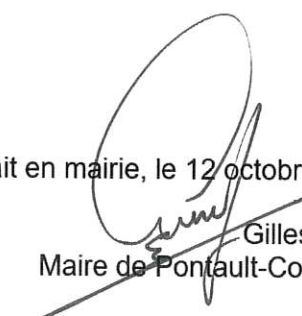
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261012-2026-A-663-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2026
Publication : 13/10/2026

Fait en mairie, le 12 octobre 2026


Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

